

RAPPORT DE RECHERCHE

Programme mobilité et innovation en sciences humaines et sociologie

11 octobre 2012

Taeko YAMAMOTO
Doctorante en histoire moderne
Département d'histoire occidentale

Sujet de recherche : *Réforme catholique et sociétés urbaines en France. Les congrégations mariales aux XVII^e et XVIII^e siècles*

Mes recherches portent sur la nature des associations religieuses de laïcs et sur leurs mutations durant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Les congrégations mariales, fondées et dirigées par les jésuites à partir de 1563, constituent un observatoire privilégié de la société urbaine d'Ancien Régime. Le but de ma thèse est d'éclairer la réorganisation des structures d'encadrement des sociétés urbaines dans la dynamique de la Réforme catholique, leur continuité mais aussi leur mutation au Siècle des Lumières.

Dans le cadre de ce programme mobilité, j'ai effectué un séjour de trois mois à Montpellier et à Paris. A Montpellier, afin d'examiner les rapports entre la congrégation mariale et les autres types d'associations urbaines, j'ai pu consulter les fonds privés de la confrérie des pénitents blancs, grâce à l'accueil de Monsieur Guilhem VAN DEN HAUT, qui en est le prieur. Il s'agit de listes de confrères, d'officiers, de registres mortuaires, de délibérations et d'inventaires de biens, mais aussi de catalogues récapitulatifs de réceptions, établis au XIX^e siècle, et de diverses autres sources imprimées. J'ai également consulté les documents concernant cette confrérie à la Médiathèque d'agglomération Émile Zola de Montpellier. L'étude comparée de ces archives avec celles de la congrégation mariale conservées aux Archives départementales de l'Hérault a fait émerger leur concurrence au niveau du recrutement de leurs membres au cours du XVIII^e siècle. Pour identifier ces membres, j'ai par ailleurs pu accéder à une partie des registres paroissiaux numérisés de ces Archives départementales.

Ces sources apportent d'importants renseignements pour éclairer le rôle religieux et social exercé par les membres de ces associations, et les rapports qu'ils entretiennent avec l'ensemble de la société urbaine. L'étude comparée de ces deux associations permet de mieux cerner l'organisation de ces congrégations mariales, de définir la sociologie de leurs membres,

d'étudier leurs activités et leurs finances. En menant une recherche bibliographique approfondie à la bibliothèque du laboratoire du Centre de recherches interdisciplinaire en sciences humaines et sociales de Montpellier (CRISES) de l'Université Paul-Valéry Montpellier III, j'ai pu ensuite consulter des travaux universitaires inédits relatifs à mes recherches.

Aux Archives françaises de la Compagnie de Jésus, à Vanves, en banlieue parisienne, j'ai pu consulter les copies conservées des *Litterae Annuae*, rapports annuels de chaque maison au supérieur général, et *Historia*, sorte de chronique du collège adressée à Rome. Dans les *Litterae Annuae* et *Historia* des sept provinces jésuites de l'Ancien Régime (France, Aquitaine, Lyon, Toulouse, Champagne, provinces gallo-belge et flandro-belge), j'ai étudié les documents concernant les congrégations mariales. Ces sources sont essentielles pour éclairer la répartition géographique de cette association et son développement dans le royaume de France, et cerner ses relations avec les jésuites. J'ai aussi pu consulter d'autres documents concernant la congrégation mariale de la maison professe des jésuites de Paris, qui rassemble les dévots des classes dirigeantes de la capitale. Par exemple, les sources imprimées concernant les Relations des jésuites de la Nouvelle-France montrent la participation de cette association au soutien des missions étrangères. Leur étude doit me permettre de dessiner les contours de réseaux dévots et d'analyser leur rôle dans cette mission.

Les copies des *Litterae Annuae* et *Historia* sont cependant incomplètes. Il est donc nécessaire de travailler aussi sur les originaux conservés dans l'*Archivum Romanum Societatis Iesu* (ARSI) pour compléter ces renseignements. J'ai pu apprécier, à partir de ces extraits, tout le bénéfice que je pourrais retirer de la consultation de la totalité des originaux, conservés à Rome.